



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40  
mairie@saintsavin-isere.fr



Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 16/02/2024

ID : 038-213804552-20240215-DEL2024\_004-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2024-004

Nombre de Conseillers  
en exercice : 27

présents : 24  
votants : 26

**L'an deux mille vingt-quatre, le 15 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de Fabien DURAND, Maire**  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 8 février 2024

**Présents :** Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Florence VERLAQUE, Jean-Michel CREMONESI, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Delphine GUILLOT, Christian COCAT, Eveline DUJARDIN, Patrick ROZE, Marie-Laure GONCALVES, Christophe DENIS, Catherine LINAGE, Franck ROESCH, Daniel PAILLOT, Elodie DUGUE, Nicolas MILLON, Rachel BASSET, Clément RAVET, Virginie MATHIEU, Alexandre GINET, Téo FLANDRIN, Viviane MONTOVERT, Jean-Philippe ROUSSEL, Philippe TISSERAND

**Absents excusés :** Anne-Lise MAULOUET (pouvoir à Jean-Michel CREMONESI), Claude BINET (pouvoir à Eveline DUJARDIN)

**Absent :** Romain BIANZANI

**Secrétaire de séance :** Téo FLANDRIN

**AMENAGEMENTS DE SECURITE RD 143 : ENTREE DU VILLAGE ET HAMEAU DU BERTHIER : DEMANDE DE SUBVENTIONS A L'ETAT ET AU DEPARTEMENT DE L'ISERE**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Monsieur le Maire expose :

L'entrée du village et le hameau du Berthier sont **traversés en agglomération par la route départementale RD 143** qui relie la commune de Saint-Savin avec celle de Montcarra et mène en direction la Tour du Pin.

Le trafic sur cet axe est très important.

La commune **souhaite réaliser une « Porte » en entrée d'agglomération** (RD 143 en venant de Bourgoin-Jallieu, accès depuis la RD 522) qui permette de marquer nettement l'entrée dans le village en faisant « tomber la vitesse » et de sécuriser la zone entrante avec la priorité à droite qui mène au cimetière.

**La route départementale**, dont une grande partie est située en agglomération, **dessert et traverse le hameau du Berthier**, qui est également encadré par la RD 143C « montée de Demptézieu ».

Des travaux d'aménagement et de sécurisation ont été réalisés ces dernières années sur le tronçon de la RD 143 un peu loin, au lieudit de « Laval ».

La commune de Saint-Savin **souhaiterait poursuivre en ce sens et aménager le tronçon non-sécurisé** à ce jour.

Cette demande est fortement relayée lors des réunions de quartier depuis 2020 et fait suite à de nombreuses sollicitations des habitants du secteur.

A noter, plusieurs accidents se sont malheureusement produits et plusieurs situations à risques ont été relevées par les habitants.

En effet, le chemin du Berthier est situé à droite de la route départementale 143 et bien souvent, la priorité à droite n'est pas respectée, rendant la zone dangereuse.

Ce projet d'aménagement de sécurité se traduirait par la réalisation :

- d'un plateau surélevé à l'intersection de la RD 143 et des chemins de la station et du Berthier. Cet aménagement, de type « plateau surélevé », identique à celui réalisé sur le carrefour d'après (RD 19 – Route des silos sur la commune de Saint-Chef) aura pour but de renforcer la sécurité routière des usagers et des piétons.

d'un cheminement sécurisé reliant le hameau du Berthier aux aménagements existants (trottoirs – voie verte) / création d'un itinéraire sécurisé pour les piétons. Cela permettra, entre autres, aux collégiens et lycéens d'avoir un accès sécurisé pour se rendre à l'arrêt de bus « des Truitelles » (ligne 9 du réseau périurbain de la CAPI) et aux équipements du centre bourg.

L'arrêt de bus le plus proche est à environ 400 mètres et la mairie à environ 800 mètres.

Par ailleurs, de nouveaux logements devraient voir le jour très prochainement dans ce secteur renforçant ainsi le nombre de personnes amenées à se déplacer dans cette zone.

En complément, en août 2023, Monsieur le Maire rappelle qu'il a réglementé la vitesse de circulation en la passant de 70 à 50 km/h sur toute la RD 143 dans la traversée du village (salles des fêtes, mairie) - Arrêté permanent n°2023-008 du 22/8/2023 de modification de vitesse de la circulation sur RD 143 "Route des Sétives".

Le montant du projet a été évalué à 110 983.00 € H.T (133 179.60 € T.T.C.) avec une décomposition comme suit :

- travaux d'aménagement croisement chemin du Berthier :	46 561.00 € H.T
- croisement du chemin du Berthier, création d'un trottoir côté village :	32 779.00 € H.T
- travaux d'aménagement de sécurité entrée du village :	31 643.00 € H.T

Monsieur le Maire explique qu'il est possible de déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR et du Département de l'Isère.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la circulaire d'appel à projets DSIL et DETR du 27 octobre 2023,

Vu le besoin de la Commune d'obtenir des subventions pour mener à bien ces opérations d'investissement,

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux,

Entendu Monsieur le Maire qui expose que le dossier de demande de subvention doit être déposé auprès des services de l'Etat et du Département de l'Isère à savoir :

- Aménagements de sécurité RD 143 entrée du village et chemin du Berthier, pour un montant estimatif de 110 983.00 € HT, soit une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR de 44 393.20 € HT (40 %), une demande de subvention départementale de 33 294.90 € HT (30 %) et un autofinancement prévisionnel de 33 294.90 € HT (30 %).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les services de l'Etat et le Département de l'Isère pour l'octroi de subventions pour le dossier suivant :

Aménagements de sécurité RD 143 entrée du village et chemin du Berthier, pour un montant estimatif de 110 983.00 € HT, soit une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR de 44 393.20 € HT (40 %), une demande de subvention départementale de 33 294.90 € HT (30 %) et un autofinancement prévisionnel de 33 294.90 € HT (30 %).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré le 15 février 2024

Pour copie conforme.

Le Maire,



Fabien DURAND

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 16/02/2024



ID : 038-213804552-20240215-DEL2024\_004-DE